YERRES

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/CL

DECISION N° 2007/242

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Association des Bibliothécaires de France, dans le cadre d'une formation sur le thème «Formation professionnelle d'auxiliaire de bibliothèque»

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds.

CONSIDERANT la participation d'une agent de bibliothèque de la mairie d'Yerres, à une action de formation intitulée «Formation professionnelle d'Auxiliaire de bibliothèque», s'effectuant sous forme de cours, stages et visites commentées, durant l'année scolaire 2007-2008,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association des Bibliothécaires de France sise à la Bibliothèque Départementale de l'Essonne, correspond aux besoins conjoints de la commune et de la stagiaire,

CONSIDERANT que les frais de formation ne sont pas soumis à la TVA,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur le thème «Formation professionnelle d'Auxiliaire de bibliothèque» au profit d'une agent de bibliothèque de la mairie d'Yerres, moyennant une contribution financière de 840,00 €

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2007.

Fait à Yerres, le 11 juillet 2007

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Le Député-maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération